

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 décembre 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 19 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Françoise BÉRARD, Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Yves GAVALT, Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU à David HORNUS, Yamina SERI à Eliane NAVILLE, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Jean-Christian DARNE à Christophe GODIGNON,

Membres absents à la séance :

Pascale ROTIVEL

VOTE DES TAUX COMMUNAUX
2026

Délibération : 12-2025-148

Transmis en préfecture le : 19/12/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Depuis la réforme de la fiscalité et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la ville sont composées de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Les taux proposés sont les suivants :

	Produit fiscal attendu 2025	Bases estimées 2026	Taux 2025	Taux proposés 2026	Produit fiscal attendu 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14 427 555 €	41 453 820 €	35,50 %	35,50 %	14 716 106 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73 260 €	140 250 €	53,28 %	53,28 %	74 725 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	222 202 €	1 158 720 €	19,56 %	19,56 %	226 646 €
TOTAL	14 723 017 €				15 017 477 €

Le produit attendu pour 2026 s'élèverait à 15 017 477 €. Ce montant est une estimation puisque les bases d'imposition définitives 2025 et prévisionnelles 2026 n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux de l'État. Il n'intègre pas les mesures correctives de la réforme fiscale (coefficient correcteur) ni la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux des deux taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur leur niveau de 2025.

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 04 décembre 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit, sans évolution par rapport à 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,28%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,56 %

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.